



PRÉFET DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL

LE PRÉFET

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des relations avec les
collectivités locales et de l'expertise
juridique

Affaire suivie par : Angéline GISO
Tél. : 03 84 86 85 77
Mél. : angelina.giso@jura.gouv.fr
PREF/BRCLEJ/n° 2021-

Circulaire n° 16

à

- Monsieur le Président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les Maires du département
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ECLA
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Dole
- Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés de communes
- Mesdames et Messieurs les présidents de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

(Pour attribution)

- Mesdames et Monsieur les Parlementaires
- Madame la Présidente de l'association des maires du Jura
- Madame la Présidente de l'association des maires ruraux du Jura
- Monsieur le Président de l'association des présidents des EPCI du Jura
- Monsieur le Sous-Préfet de Dole
- Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude
- Mesdames et Messieurs les trésoriers
- Monsieur le Président du centre de gestion du Jura

(Pour information)

OBJET : Mise en place du recueil du rapport social unique (RSU).

Lons-le-Saunier, le

18 MAI 2021

Suite à la mise en place du rapport social unique (RSU) au 1er janvier 2021 fixé dans les conditions du décret du 30 novembre 2020 (n° 2020-1493), je vous informe que les informations demandées peuvent être saisies sur le portail "données sociales" des centres de gestion <https://www.donnees-sociales.fr> (en cas de première connexion, l'obtention de l'identifiant et du mot de passe nécessite que la collectivité contacte au préalable le centre de gestion).

Le questionnaire sera en ligne à partir du 25 mai 2021 (la fin de la collecte ayant lieu le 30 septembre 2021). Ce questionnaire correspond à celui des bilans sociaux au 31 décembre 2019. Il est en effet prévu dans le décret mentionné ci-dessus qu'une phase transitoire ait lieu jusqu'en 2023 afin de stabiliser le contenu des informations recueillies. Une phase de concertation s'est engagée pour définir le cadre des collectes à partir de 2022 ce qui débouchera sur la prise d'un arrêté propre à la fonction publique territoriale.

Ces informations sont également disponibles sur le site de la DGCL : <https://bo-collectivites-locales.bercy.actimage.net/recueil-rapport-social-unique-rsu>

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Justin BABILOTTE